



www.clcv.org

« Démocratie participative et gestion des services publics locaux »



Les Commissions consultatives des services publics locaux 10 ans après la loi Démocratie de proximité

Jeudi 15 novembre 2012

Programme prévisionnel

Les services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, des déchets ménagers, des télécommunications, mais également des transports de proximité, de la restauration scolaire, des pompes funèbres, ... sont organisés au plus près des usagers consommateurs par les collectivités (communes, départements, régions) ou leurs groupements (établissements publics de coopération intercommunale types syndicats de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, ...).

Vingt ans après la loi relative à l'Administration territoriale de la République qui a rendu obligatoires les commissions consultatives pour les collectivités organisatrices de services publics locaux en fonction de leur seuil de population, et dix ans après la loi Démocratie de proximité qui a renforcé le rôle et les compétences des commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) et a rendu obligatoire leur consultation en amont des décisions importantes, le colloque « Démocratie participative et gestion des services publics locaux », organisé par la FNCCR en partenariat avec l'association de consommateurs CLCV, est l'occasion de dresser un bilan de cette mesure. Une mesure qui visait à associer les représentants des usagers consommateurs à la gouvernance des services publics locaux afin d'accroître la transparence de l'action publique en ce domaine et de renforcer le dialogue entre les élus et les usagers dans le but d'améliorer la gestion et le fonctionnement de ces services et la qualité du service rendu.

Le législateur avait souhaité laisser une grande latitude aux collectivités quant à l'organisation de ces commissions. Certaines d'entre elles se sont approprié parfois avec aisance, parfois en surmontant certains obstacles, ces instances de dialogue et de concertation au bénéfice d'une gestion plus démocratique des services publics locaux. D'autres éprouvent encore certaines difficultés à s'adapter à ce mode participatif de gouvernance. Par ailleurs, les associations locales, au titre desquelles figurent en bonne place les associations de défense des consommateurs, peuvent rencontrer elles aussi des difficultés à trouver leurs marques au sein de ces commissions.

Le colloque vise à débattre de ces difficultés organisationnelles et fonctionnelles propres aux CCSPL et à déterminer des pistes d'amélioration pour les collectivités et leurs groupements en se fondant sur des pratiques exemplaires en vue de faciliter la participation du public.

Ce colloque aura lieu le jeudi 15 novembre 2012 (8h30/18h00)

dans l'Espace du Centenaire à la Maison de la RATP - Paris

8h30 Accueil

9h00 Ouverture du colloque

Denise SAINT-PÉ, 2^{de} Vice-Présidente de la FNCCR, déléguée Consommation
Dominique BAUDIS, Défenseur des droits

9h30 ATELIER 1 : EXPÉRIENCE DES CCSPL DES INTERCOMMUNALITÉS DE SERVICES SPÉCIALISÉS (SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET MIXTES) ANIMATION FNCCR

CCSPL du Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire - SIEL 42

Michel RIBBA, membre du bureau du SIEL, Solange MÉNIGOT, représentante du CDAFAL

CCSPL du Syndicat d'équipement des communes des Landes - SYDEC 40

Alain SIBERCHICOT, Président du SYDEC, Laurent CIVEL, Directeur général des services du SYDEC, Jean-Pierre DUMARTIN, représentant de INDECOSA-CGT

10h40 ATELIER 2 : EXPÉRIENCE DES CCSPL DES INTERCOMMUNALITÉS DE PROJET (COMMUNAUTÉS) ANIMATION FNCCR

CCSPL de la communauté d'agglomération Chambéry Métropole

Nicole GUILHAUDIN, Vice-Présidente chargée des relations avec les usagers et de la démocratie participative, Cyril LAILY, directeur des équipements collectifs d'agglomération, Jean-Gérard LANGLOIS, habitant-usager, président de la Commission "transports et équipements" de la CCSPL

CCSPL de la communauté urbaine Grand Lyon

Gérard CLAISSE, Vice-Président du Grand Lyon, Juliette BONOTAUX, Chargée de mission en charge de la CCSPL au sein de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon, un(e) représentant(e) d'une association de consommateurs membre de la CCSPL (à confirmer)

11h50 ATELIER 3 : EXPÉRIENCES DE CONCERTATION ENGAGÉE PAR DES COLLECTIVITÉS EN DEHORS DU CADRE DES CCSPL ANIMATION CLCV

Comité de pilotage départemental de l'ANC du Conseil général des Deux-Sèvres
SPANC du département de la Manche
Commission consommateurs de la Société de transport d'Angoulême

13h00 Déjeuner-Buffer

14h00 1^{ÈRE} TABLE RONDE : UNE RÉFORME DU CADRE JURIDIQUE DES CCSPL POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE CES INSTANCES EST-ELLE DEVENUE NÉCESSAIRE ?

ANIMATION GILLES-LAURENT RAYSSAC - CABINET RES PUBLICA

Jean-Louis LECLERC, Directeur du Syndicat intercommunal d'énergies du Calvados
Geneviève LE NEVÉ, Vice-Présidente de Familles rurales
Claude RÉVEILLAULT, Présidente de la CLCV des Côtes d'Armor
Maître Didier SEBAN, Avocat à la cour
Dominique VERDON, Direction de l'eau Nantes Métropole, Responsable financier et prospective

15h30 2^{ÈME} TABLE RONDE : COMMENT FAIRE DES CCSPL UN COMPLÉMENT EFFICACE DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE ET UN OUTIL DE RÉGULATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ORIENTÉ VERS LES USAGERS ?

ANIMATION GILLES-LAURENT RAYSSAC - CABINET RES PUBLICA

Alain CHOSSON, Vice-Président de la CLCV
Jean-Luc DUPONT, Président du Syndicat départemental d'énergie d'Indre-et-Loire, Vice-Président de la FNCCR
Guillaume GOURGUES, Maître de conférences en Sciences politiques à l'université de Franche-Comté
Marie-Joëlle KODJOVI, Consultante en gestion de services publics, Docteur en Sciences économiques
Un(e) représentant(e) de la Confédération syndicale des familles (à confirmer)

17h00 CONCLUSIONS CLCV ET FNCCR

Reine-Claude MADER, Présidente de la CLCV
Xavier PINTAT, Président de la FNCCR / Denise SAINT-PÉ

17h30 Clôture du colloque par un(e) Représentant(e) du Gouvernement



En pratique

Lieu du colloque

Maison de la RATP
Espace du Centenaire
189, rue de Bercy - 75012 Paris

Accès

Route : Périphérique, sortie Porte de Bercy direction Paris - Centre/Gare de Lyon. Parking public (VINCI) à 1 min
Bus : Lignes 20, 24, 29, 57, 61, 63 et 91
R.E.R : Station Gare de Lyon, lignes A et D
Métro : Stations Gare de Lyon (lignes 1 et 14) ou Gare d'Austerlitz (ligne 5 et 10)



Date limite d'inscription

Le lundi **5 novembre 2012**

Conditions

ATTENTION, le nombre de places étant limité par la capacité de la salle, les inscriptions sont enregistrées dans leur ordre d'arrivée.

Pour les collectivités et administrations, la signature de l'autorité compétente (accompagnée du nom et de la fonction) sur le bulletin d'inscription fait office de bon de commande.

Pour les participants autres que les collectivités et administrations, le règlement doit **IMPÉRATIVEMENT** être envoyé à la FNCCR avant la date limite d'inscription et joint au bulletin d'inscription dûment complété.

Frais d'inscription

Collectivité adhérente de la FNCCR et membres de leur CCSPL : les frais d'inscription sont de 50 € TTC par participant.

Collectivité non adhérente et membres de leur CCSPL : les frais d'inscription sont de 100 € TTC par participant.

Non adhérent hors collectivité et association visée par l'article L1413-1 du CGCT : les frais d'inscription sont de 300 € TTC par participant.

Mode de règlement

Le paiement des frais d'inscription doit être adressé à la FNCCR :

Soit par **chèque bancaire ou postal** à l'ordre de la FNCCR (joint au bulletin d'inscription)

Soit par **mandat administratif ou virement** au compte de la FNCCR, en indiquant le **« nom du participant + CCSPL du 15/11/2012 »** :

LA BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER DE PARIS
Etablissement: 20041 Guichet : 00001
N° de compte : 5764935 P 020 CLE RIB : 94

Un **seul règlement** par structure peut être effectué en cas de **participations multiples**.

Facture

Pour les collectivités et administrations, la facture sera envoyée après la manifestation. Pour les participants autres que les collectivités et administrations, la facture acquittée sera envoyée après encaissement du règlement.

Annulation

Toute annulation doit être faite **par écrit** et doit nous parvenir au plus tard le **lundi 5 novembre 2012** à **s.martin@fnccr.asso.fr**, au-delà de cette date, les frais d'inscription seront facturés.

En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure et devra être notifiée avant la même date.

Inscriptions et renseignements



Sabine MARTIN

20, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris

s.martin@fnccr.asso.fr

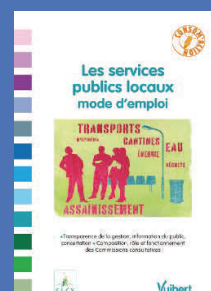
Tél : **01 40 62 16 31** - Fax : 01 40 62 16 41

www.fnccr.asso.fr

Créée en 1934, la **FNCCR** est une association regroupant près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, de déchets et télécommunications. Elle publie depuis le 1^{er} janvier 2009 La Lettre des CCSPL qui apporte un éclairage sur le fonctionnement des commissions consultatives des services publics locaux, la gestion publique en général et les droits des usagers-consommateurs, ainsi que des informations d'actualité sur les divers services publics gérés localement, au titre desquels figurent les services publics organisés par les adhérents de la FNCCR.



Créée en 1952, la **CLCV** (Consommation, logement et cadre de vie), est une des principales associations de consommateurs et usagers. Membre du Bureau européen des Unions de consommateurs et de Consumers international, elle regroupe près de 400 associations locales, départementales et régionales et 31000 adhérents. Elle prône une consommation citoyenne, des rapports équilibrés entre professionnels et consommateurs, des produits et services sains, loyaux, qui respectent les droits humains et l'environnement, l'accès égal de tous aux services essentiels. A l'origine d'un amendement qui a créé les Commissions consultatives elle milite pour une participation et une consultation des usagers pour améliorer les services publics locaux.



Jeudi 15 novembre 2012

Bulletin d'inscription

Utiliser un bulletin par personne - photocopie acceptée
à retourner avant le lundi 5 novembre 2012 à la FNCCR
20, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris
s.martin@fnccr.asso.fr
Fax : 01 40 62 16 41 - Tél : 01 40 62 16 31

Nom : Prénom :

Fonction :

Structure :

N° SIRET :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel : @

Frais d'inscription

Collectivité adhérente de la FNCCR
et membres de leur CCSPL

50 € TTC

Collectivité non adhérente
et membres de leur CCSPL

100 € TTC

Non adhérent hors collectivité et
association visée par l'article
L1413-1 du CGCT

300 € TTC

Mode de règlement

Un seul règlement par structure peut être effectué en cas de participations multiples.

Merci de nous le signaler en cochant la case ci-présente

par **chèque bancaire ou postal joint** à l'ordre de la FNCCR

par **mandat administratif ou virement** au compte de la FNCCR,
en indiquant le **« nom du participant + CCSPL du 15/11/2012 »**

Domiciliation : LA BANQUE POSTALE Centre financier de Paris
Code banque : 20041
Code guichet : 00001
N° de compte : 5764935 P 020 - Clé RIB : 94

Je déclare accepter les conditions d'inscription ci-jointes

Fait le à

Signature et cachet de l'organisme (obligatoires)

